

Ecole maternelle de St Ay
22, rue de la métairie
45130 St Ay
Tel : 02 38 86 86 35

Conseil d'école du 16 novembre 2021

Présents :

Représentants de la mairie : M Foulon Adjoint aux affaires scolaires

Enseignants : Mme Guilloteau, Mme Denichère, M Moreau,

Représentants des parents d'élèves : M Bonhème, Mme Bellanger, Mme Mathely

1. Compte rendu des élections

Les élections ont eu lieu le 8 octobre 2021, le vote s'est effectué par correspondance et le dépouillement a eu lieu en présence du directeur et des représentants de l'API.

Une liste s'est présentée : l'association des parents indépendants de St Ay (API)

Nombre d'inscrits : 285

Nombre de votants : 110

Blancs et nuls : 6

Suffrages exprimés : 108

La liste de l'association des parents indépendants (API), a recueilli 104 voix (100%) et obtenu les 6 sièges.

Le taux de participation est de 38,68% soit 5 points de plus que l'année dernière mais en dessous des 50 %

Les élus des parents d'élèves sont :

Liste API

M BONHEME Louis

Mme MALIGNE Anne-Sophie

Mme GIRARD Emilie

Mme BELLANGER Aurélie

M MALIGNE David

Mme MATHELY Camille

Suppléants :

Mme LEFAIX Déborah

M CHATELAIN Christopher

2. La rentrée scolaire

2.1 la rentrée

La rentrée a été particulière en raison du recomptage des effectifs le jour de la rentrée.

Ce recomptage nous a contraint à faire entrer l'intégralité des élèves le jeudi 2 septembre.

Nos effectifs à la rentrée n'étant pas suffisants pour permettre la réouverture de la septième classe nous sommes restés à 6 classes.

L'équipe enseignante espère cependant que cette rentrée particulière n'a pas été trop inconfortable pour les enfants et les parents des élèves de petite section.

2.2 L'équipe enseignante, les effectifs et l'équipe Atsem

2.1.1. L'équipe enseignante et les effectifs

Il y a 7 enseignants et 156 élèves dans l'école.

Mme Dombard a quitté l'école suite à la fermeture de la 7ème classe.

Mme Régnier est actuellement en congé maladie, elle est remplacée par M. Fournier pour toute la durée de son absence.

Les classes se répartissent de la façon suivante :

M Moreau petite section (PS 1), 30 élèves, son service est complété par Mme Friconnet, il est déchargé le mardi.

M Fournier: petite et moyenne section (PS MS), 27 élèves. 21 petits et 6 moyens

Mme Meunier : moyenne section (MS) 27 élèves.

Mme Guilloteau : moyenne section (MS GS), 24 élèves, 14 moyens et 10 grands

Mme Denichère : grande section (GS), 24 élèves.

Mme Montant : grande section (GS), 24 élèves.

2.1.2 L'équipe Atsem

Nous avons 6 Atsems dans notre école. La répartition des Atsems de notre école est la suivante :

Mme Charlène Chevallier travaille auprès de la classe de Mme. Friconnet et M. Moreau.

Mme Cosette Martin travaille dans la classe de M Fournier.

Mme Chloé Mardesson travaille avec la classe de Mme Guilloteau.

Mme Laurence Thierry travaille au sein de la classe de Mme Meunier.

Mme Christelle Bouvet travaille auprès de la classe de Mmes Denichère et Montant.

Mme Tiphaine Tondu travaille avec la classe de Mme Denichère

L'arrivée d'une 6^{ème} Atsem pour 6 classes est un grand gain pour la qualité des apprentissages dans les classes de grande section.

2.2 Le Rased (réseau d'aide aux élèves en difficultés).

Notre école dépend du Rased de la Chapelle St Mesmin, il est composé d'une psychologue scolaire Mme Karen Goy, et d'une maîtresse E Mme Leluc (spécialiste en aide pédagogique). Ce réseau est incomplet car il manque un maître G.

3. Le règlement intérieur et la zone de proximité.

3.1. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur a été complété l'année dernière par les dispositions concernant la scolarité obligatoire.

Il reste inchangé pour cette année.

3.2. la scolarité obligatoire à l'école maternelle

Depuis la rentrée 2020 la scolarité est obligatoire à l'école maternelle. Toutes les dispositions de l'obligation scolaire s'appliquent aux élèves de notre école.

Les absences doivent donc être justifiées par écrit.

En ce qui concerne les élèves de petite section un aménagement est possible uniquement pour les après-midi. Les parents doivent alors solliciter l'enseignant de la classe et le directeur de l'école qui, après avoir émis un avis, transmettra à l'inspecteur de circonscription.

3.3. La zone de proximité

La zone de proximité définit l'espace dans lequel se font les déplacements usuels de l'école sur le temps scolaire. Les parents sont donc informés de l'espace dans lequel leurs enfants se déplacent.

Les espaces suivants sont inclus dans la zone de proximité : la traversée du square pour rejoindre la bibliothèque municipale, la salle François Villon et la salle Jacques Brel. Le chemin des gymnases qui traverse le parking de l'école élémentaire. Ce parcours inclut la traversée de la rue de la Métairie.

4. Les mesures sanitaires au sein de notre école.

4.1. les entrée et les sorties

L'équipe enseignante a choisi de limiter le plus possible les allées et venues dans les bâtiments de l'école maternelle. C'est pourquoi les parents restent à l'extérieur de l'école. Nous essayons de limiter le flux de parents avec la mise en place des horaires décalés de sorties et le « chemin des petits » qui permet aux parents de petite section d'accompagner leurs enfants jusqu'à leur classe.

Le système mis en place en septembre 2020 fonctionne bien, cependant nous aimerions que les parents qui récupèrent leurs enfants soient plus attentifs à respecter les distances.

4.2. les mesures sur le temps de classe

Les aménagements sont dépendants du niveau de protocole en vigueur.

Les mesures de lavage régulier des mains et d'aération des classes s'appliquent dans tous les cas.

Au niveau 1 :

Seuls les regroupements importants doivent être limités. Cela signifie que les décroisements entre classe sont possibles et que l'accès au gymnase est permis.

Au niveau 2

La limitation du brassage entre les groupes de classe est obligatoire.

Sur les temps de récréation, nous avons partagé les classes en 2 groupes Sur le temps de classe nous avons composé 3 groupes. Les groupes de classes sont les suivants :

- Sur le temps de récréation :

Les classes de grande section forment le premier groupe. Elles commencent leur récréation dans la cour pour ensuite rejoindre un espace spécifique quand l'autre groupe commence sa récréation.

L'autre groupe de récréation comprend les classes de M Moreau, M Fournier ainsi que celles de Mmes Guilloteau et Meunier.

- Sur le temps de classe :

Les 2 classes de grande section, la classe de moyenne section avec la classe de moyen-grands et les deux classes de petits et petit moyens pour finir.

Sur le temps scolaire ces trois groupes ne se croisent pas. Ils restent dans leurs espaces classes respectifs.

En ce qui concerne le temps de décroisement, Ils se font à l'intérieur des groupes.

Cependant M Moreau accueille un groupe de grand dans sa classe les après-midi quand ses élèves sont au dortoir.

4.3. Les mesures au sein des classes

Tout d'abord il est important de rappeler que le protocole n'impose aucune mesure de distanciation entre les élèves d'un même groupe de classe. Les élèves de l'école maternelle ne portent pas de masque, mais tous les adultes de l'école sont masqués en présence des élèves.

Les élèves se lavent les mains en arrivant à l'école, entre les temps de classe et avant et après les repas.

Les classes sont aérées pendant les récréations et durant le temps méridien.

5. Les PPMS et les mesures de sécurité autour de l'école

5.1. Les modifications des PPMS

Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité précisent (PPMS). Il s'agit des mesures d'évacuations et de confinements qui peuvent être prises pour mettre les élèves en sécurité. Il y a désormais 2 PPMS pour notre école, un PPMS risques majeurs et un PPMS Attentats intrusions.

5.1.1. Le PPMS risques majeurs

Les risques majeurs sont les suivants pour notre école :

- Transport de matières dangereuses via :
 - La route nationale D2152
 - L'autoroute A 10
 - la voie ferrée
- Incident nucléaire lié à la centrale de St Laurent des Eaux. La commune étant dans la nouvelle zone de sécurité de la centrale de St Laurent des Eaux nous disposons de comprimés d'iode à l'école.
- Tempête, catastrophe naturelle

Selon la nature de l'incident, le PPMS précise les mesures à prendre, de confinement ou d'évacuation.

Les confinements peuvent être de deux types selon la gravité de l'alerte. Un confinement simple à l'intérieur des classes ou un confinement renforcé dans des pièces dédiées au sein de l'école avec occultation des huisseries.

5.1.2. Le PPMS Attentat intrusion

Le PPMS Attentats intrusions précise la procédure à suivre en cas d'intrusion malveillante et/ou de présence de colis suspect au sein de l'école.

Il précise les procédures à mettre en œuvre pour faire face à ces incidents, c'est aussi un outil d'information pour permettre aux autorités de répondre de la façon la plus rapide possible.

Il détaille donc les pièces sûres pour se cacher et se confiner. Il permet aux personnels de l'école d'anticiper une évacuation en extrême urgence des locaux.

Les PPMS ont été envoyés aux services de l'éducation nationale qui les ont transmis aux services de gendarmerie. Un gendarme « réfèrent école » se trouve à la brigade de Meung sur Loire. Au niveau de la commune, les directeurs des

écoles, la police municipale, les services techniques et de restauration sont en relation. Les exercices se font en étroite collaboration entre tous ces acteurs.

Les procédures de chaque école sont connues de tous les personnels.

Le vendredi 19 novembre prochain, un exercice d'intrusion malveillante sera organisé au sein du groupe scolaire, en présence du gendarme responsable du groupe de contact école-gendarmerie. Les élèves devront rejoindre les lieux sûrs pour se cacher en silence.

Un autre exercice de ce type sera organisé pour entraîner les élèves à évacuer rapidement l'école.

5.2. La sécurité au quotidien et les exercices de sécurité

La sécurité au quotidien de notre école s'articule autour des éléments suivants :

- Un adulte connaissant l'école est toujours à l'entrée de l'école.
- La grille est désormais fermée en journée.
- L'entrée est contrôlée par un visiophone.
- Avec l'aide de la police municipale, nous essayons d'éviter les attroupements devant l'école.
- L'organisation d'événements ouverts au public est soumise à autorisation préfectorale.

Au sein du groupe scolaire des exercices de sécurité seront organisés tout au long de l'année pour conforter ou ajuster les mesures prises. Il y a eu et il y aura les exercices incendies, d'évacuation des locaux, du groupe scolaire, de confinement mais aussi des exercices anti intrusion. Un premier exercice a déjà eu lieu le 15 octobre.

Au sein des classes, la préparation des exercices se fait en évitant de créer des peurs ou des angoisses chez les élèves.

La mise en place l'année dernière d'un système d'alerte lumineuse et silencieuse a largement contribué à augmenter la pertinence de ces exercices

6. Les APC

Les APC (Aides Pédagogiques Complémentaires) sont organisées selon les modalités indiquées dans le règlement intérieur. Les élèves y participent avec l'accord de leurs parents. Les APC ont déjà commencé pour les grandes sections et ne concerne pas les petites sections.

7. Les projets de l'année scolaire

7.1. La classe cirque

La classe cirque est prévu du 14 au 18 mars. Le projet est également porté par les collègues de l'école élémentaire. Un chapiteau sera monté près du gymnase et les enfants de grande section prépareront le spectacle dans le chapiteau mais également dans le gymnase. 58 élèves sont concernés.

Le projet est lancé mais sa réalisation est soumise à l'évolution du protocole sanitaire, l'actuel protocole de niveau 2 ne le permet pas.

Mme Denichère détaille le montage financier pour les classes de notre école :

Le coût total est de 3419,10 € soit 13,10€ par jour et par enfant

La coopérative scolaire prend en charge **1389,10€**.

La participation des familles sera de 20€ par enfant (10€ pour le deuxième et 0 € pour le troisième enfant pour une même famille) soit 1160€

Pour compléter ce budget nous demandons une participation de **870€** à la commune. M Foulon annonce que ce genre de demande pour un beau projet est toujours accueilli avec bienveillance par le conseil municipal.

7.2. Cinematernelle.

Les classes de petits et de moyens participeront cette année au programme Cinématernelle. Comme les autres années les classes profiteront de séances de cinéma adaptées aux jeunes enfants au cinéma le Dunois de Beaugency.

Les enfants iront par groupes de classe pour respecter la jauge du cinéma et le protocole de l'école.

La première séance aura lieu le 6 décembre pour les moyens de Sabine et les moyens grands d'Anne. Les petits de Nicolas et les petit-moyens de Serge iront au cinéma le 13 décembre.

Lors de cette première séance les enfants visionneront « Le parfum de la carotte »

D'autres séances sont prévues en janvier février et en avril mai.

8. Relation Ecole Parent

8.1. la rentrée des petites sections

L'accueil des parents et des élèves de petite section a été perturbé cette année.

Le recomptage à la rentrée ne nous a pas permis d'organiser une rentrée échelonnée comme les autres années ce qui aurait permis d'accueillir plus sereinement les élèves.

M Moreau regrette que le projet d'accueil des élèves de petite section et de leurs parents n'ait pas pu se dérouler comme d'habitude.

Le « chemin des petits » ainsi que la mise en place d'un temps à l'extérieur le jour de la rentrée avaient pour but de favoriser une rentrée la plus apaisée possible pour les enfants et leurs parents, cependant l'arrivée simultanée de plus de cinquante élèves avec leurs parents n'offraient pas les meilleures conditions.

M Moreau indique que, malgré cela, la rentrée s'est bien passée pour les élèves.

Les parents d'élèves indiquent que certaines familles n'avaient pas eu connaissance des fournitures nécessaires pour la rentrée.

M Moreau rappelle qu'une feuille d'information à ce propos est remise à l'inscription ainsi qu'à la rentrée, qu'il est possible également de poser la question des fournitures lors de la réunion de présentation de la petite section début juillet et que la réunion de classe et le cahier de liaison permettaient de répondre à cette question au début du mois de septembre.

Les parents élus précisent que les questionnements sur les informations de début d'année portaient essentiellement sur les élèves de moyenne section. Il semble que les élèves qui étaient dans la classe de Mélissa Paul n'aient pas tous eu les informations sur le matériel nécessaire pour la rentrée en moyenne section.

L'équipe enseignante fera en sorte que cette année tous les élèves de petite section aient les informations utiles à leur rentrée chez les moyens.

8.2. La communication famille-enseignant

8.2.1. Les temps de rencontres informels

Des parents d'élèves ont exprimé leur regret de ne plus pouvoir bénéficier de temps de rencontre informels avec les enseignants. En effet le nouveau mode d'entrée et de sortie rend difficile ces rencontres.

M Moreau indique qu'il est effectivement possible que les temps de rencontres informels soient plus rares mais il y a d'autre moyen de communication entre enseignant et familles.

Les contraintes sanitaires ont modifié les modalités de rencontre entre famille et enseignants, il reste cependant bien évidemment possible d'échanger.

Le carnet de liaison reste le meilleur moyen d'échanger au quotidien, les cahiers sont vus tous les matins et les enseignant(e)s répondent quasiment toujours le jour même.

Il est également possible de prévoir des entretiens téléphoniques et, si la situation l'exige, il est possible de se voir en présentiel.

M Moreau précise que toutes les réunions importantes pour la scolarité d'un élève, équipe éducative ou équipe de suivi sont maintenues en présentiel tant que cela sera possible.

8.2.2. Le trombinoscope des personnels de l'école

Des familles ont demandé à ce qu'un trombinoscope soit réalisé.

L'équipe enseignante et les atsems ne pensent pas que cela soit pertinent. Les adultes au contact des élèves pouvant se rendre joignable pour les parents qui le souhaiteraient.

8.3. Les horaires de rentrée école maternelle–école élémentaire

Les parents élus évoquent une situation créée par les horaires décalés de l'école élémentaire. En effet, certaines familles doivent déposer leur enfant à l'école maternelle et attendre l'heure de rentrée d'un aîné à l'école élémentaire. Les horaires décalés et les règles de non-brassage font que les enfants ne peuvent passer par le chemin à l'intérieur du groupe scolaire et attendre l'heure de rentrée de leur classe.

Les familles sont donc contraintes d'attendre l'horaire de rentrée de la classe de leur enfant à l'école élémentaire.

M Moreau précise que les enseignants de l'école élémentaire ont mis en place des horaires décalés pour respecter les consignes sanitaires.

A l'école maternelle les effectifs et la configuration des bâtiments nous ont permis de faire un accueil à une heure fixe.

M Moreau estime donc plus pertinent de voir avec les enseignants de l'école élémentaire s'il est possible de faire des aménagements dans les modalités de rentrée du matin.

8.4. Remise des carnets de suivi

L'équipe enseignante pense pouvoir organiser la remise des carnets de suivi et un entretien individuel pour chaque famille.

Cet entretien pourrait avoir lieu avant les vacances de février ou juste après au mois de mars.

Lors des entretiens les parents pourront voir le carnet de suivi de leur enfant. A cette occasion les parents ont l'occasion de rencontrer l'enseignant et de lui poser toutes les questions concernant la scolarité de leur enfant.

L'organisation de ces rencontres se fera dans le respect des gestes barrières.

9. Les questions concernant la mairie

9.1. la semaine de 4 jours

Les parents d'élèves demandent si une concertation sur les rythmes scolaire sera lancée prochainement.

M Foulon précise que cette demande a déjà été faite lors du conseil d'école élémentaire et il demande aux parents élus de rappeler combien de familles ont porté cette question.

M Bohème répond que quatre familles ont posé cette question.

M Foulon déclare qu'il est difficile de remettre en question un rythme scolaire qui concerne près de 400 élèves et leurs familles à la demande de 4 personnes.

M Foulon indique également qu'une large consultation a déjà été menée en 2017 et qu'elle avait abouti au choix de la semaine des quatre jours et demi pour St Ay. Il n'y a donc pas de consultation prévu pour un passage à la semaine des 4 jours

M Foulon précise qu'un travail et des investissements importants ont été faits pour mettre en place un dispositif périscolaire en accord avec les quatre jours et demi de classe.

Il rappelle que le service périscolaire fonctionne convenablement.

Notre école respecte les 9 demi-journées de classe et les journées de classe sont plus courtes ce qui correspond mieux au rythme des enfants.

9.2. Le chemin des petits

Les parents d'élèves aimeraient préserver le chemin des petits et si possible l'améliorer.

M Foulon indique qu'il y a eu plusieurs études pour pérenniser le chemin des petits. Cependant la mairie a privilégié d'autres projets et notamment la future crèche.

A la rentrée le chemin provisoire devait être démonté, mais M Moreau a mis en avant la nécessité de maintenir ce chemin. M Foulon et les élus ont entendu cette demande et le chemin a été conservé.

M Moreau précise que le chemin des petits a deux utilités. Il permet de rediriger une partie des familles ce qui évite des contacts inutiles le matin. Il permet surtout aux parents des enfants de petite section d'accompagner leurs enfants jusqu'à leur classe.

M Foulon précise que pour l'instant le chemin restera en l'état en espérant que la fin de la crise sanitaire permette à nouveau l'entrée des parents dans l'école.

9.3. L'aménagement de la cour

9.3.1. Les flaques dans la cour

L'équipe enseignante attire l'attention de M Foulon sur le fait que notre cour se couvre de nombreuses flaques dont l'une très importante autour du regard près de la structure de jeu.

Nous avons déjà signalé le problème à M Ferrand, une intervention a eu lieu durant les vacances et nous aimerions savoir s'il est possible de régler ce problème de façon pérenne.

M Foulon après avoir bien noté les endroits où ces flaques se trouvent indique qu'il va demander aux services techniques de se pencher sur ce problème.

9.3.2. La nouvelle cabane des vélos.

Après le démontage de la précédente cabane, l'école ne dispose plus d'un lieu pour ranger les vélos. L'équipe enseignante demande si nous pourrions disposer d'une nouvelle cabane prochainement.

M Foulon qu'un devis pour une cabane plus solide est en cours. Les délais de livraison étant actuellement assez longs, il pense que la cabane pourra être installée en mars 2022.

9.4. Travaux au sein de l'école

9.4.1. La remise en service du téléphone de l'école

La ligne téléphonique de notre école est en dérangement depuis le 18 septembre. Le problème a été signalé mais n'est pas encore résolu.

Nous bénéficions heureusement d'une ligne provisoire mais celle-ci n'est pas de grande qualité.

M Foulon est au courant du problème il va relancer les services techniques à ce sujet.

9.4.2. La connexion internet de l'école.

La connexion internet de notre école est instable, ce qui entraîne de fréquentes pertes de temps pour les enseignants de l'école.

Les professeurs de l'école aimeraient savoir s'il est possible d'améliorer la situation.

M Foulon va informer les services de la commune afin qu'ils se penchent sur cette question.

9.4.3. Les locaux en cas de pluie.

Les parents d'élèves d'interrogent sur la présence de sseau dans le hall lors des jours de pluie.

M Foulon répond qu'un audit complet des toitures du groupe scolaire doit être fait afin de régler les problèmes de fuite qui affectent l'école.

M Moreau indique que les problèmes de fuite qui affectaient l'école l'année dernière avaient été résolus par les services de la commune.

9.5. la nouvelle structure de motricité

L'équipe enseignante va engager le changement de la structure de motricité de l'école. En effet la structure actuelle à une quinzaine d'année et il n'est plus possible de la réparer ni de la faire évoluer.

C'est pour cela que nous avons engagé son remplacement par une autre structure grâce au budget investissement de l'école.

L'achat de cette structure entraîne un dépassement du budget investissement. M Foulon a autorisé ce dépassement et M Moreau souhaitait remercier la commune pour cet effort.

M Moreau explique que la structure qui a été choisie est évolutive et est amenée à grandir au fil des années au travers d'achats réguliers.

10. la coopérative scolaire

10.1. le bilan de la coopérative

Le solde actuel de la coopérative scolaire est de 7358,29€.

10.2. la photo de classe

Les photos ont été prises le mercredi 10 novembre. Elles arriveront avant Noël ainsi que les éventuelles recommandes.

11. Les actions de l'API en faveurs de l'école

Les parents élus énumèrent les actions de l'API en faveurs des écoles.

Les ventes de chocolat se terminent et la vente de sapins va commencer prochainement.

La bourse au jouet a été un beau succès et a permis de récolter 850€.

Un loto est prévu le 16 mars prochain.

L'équipe enseignante remercie les membres de l'API pour leur engagement en faveur des élèves.

Séance levée à 20h45

Le directeur
Nicolas Moreau

La secrétaire
Mme Brunet